



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 6 avril 2016

Après délibération, le Conseil municipal

16.13 Sur proposition de M. Laurent DÉMÉSY, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2016
(Unanimité "Pour")

16.14 DECIDE de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2015 au budget 2016 soit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent	+ 852 404,02 €	
Déficit		- 273 332,86 €
Restes à réaliser		- 134 868,26 €
RESULTAT	+ 852 404,02 €	- 408 201,12 €

Par une prévision d'affectation en réserves – R 1068 -

..... de la somme de **408 205 €**

Et par une prévision de report en fonctionnement – R 002 -

..... de la somme de **444 195 €**

(Unanimité "Pour")

16.15 ADOpte le budget primitif 2016, pour un montant de :

	Fonctionnement	Investissement	Général
Dépenses	1 677 695 €	1 104 500 €	2 782 195 €
Recettes	1 677 695 €	1 143 355 €	2 821 050 €
Excédent	/	38 855 €	38 855 €
Déficit	/	/	/

DIT que les crédits budgétaires sont votés par chapitre.

(Unanimité "Pour")

16.16 VU l'état 1259 de notification des bases d'imposition 2016 ; ARRETE les taux des trois taxes locales à appliquer en 2016 :

- Taxes d'habitation 10,23 %

- Foncier bâti 11,09 %

- Foncier non bâti 49,88 %

(Unanimité "Pour")

16.17 ARRETE, comme détaillé ci-dessous, la répartition de l'enveloppe de subventions pour les associations communales prévues pour 2016, soit la somme de **6 200 €**.

Association locales	Réalisé 2015	2016
FLASH ANIMATION	411	415
AIDAMITIE	494	494
ANCIENS COMBATTANTS	501	489
IL ETAIT AUTREFOIS EVETTE ET SALBERT	291	386
ATELIER D'APPLICATION DES ARTS PLASTIQUES	295	277
VIE NOUVELLE	400	401
CLUB AUDIO-VISUEL	309	314
A.S.E.S.	976	1082
VAL DES FOUGERES	854	737
LES CANETONS	383	327
TENNIS CLUB	672	631
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	0	0
CROQUEURS DE POMMES VAL du VERBOTE	244	265
ASS. COMMUNALE DE CHASSE	0	0
A.D.E.S.	370	382
TOTAL	6 200	6 200

(Unanimité "Pour")

.../...

16.18 ARRETE, tel que proposé, le détail des subventions allouées par la commune pour 2016.

	Réalisé 2015	BP 2016
Amicale du Personnel	540	540
Unadif	200	200
Coopélém	2205	2205
Coopmat	1885	1885
Ecole/USEP	600	600
Ass. médaillés du travail	100	100
Bibliothèque	2800	3050
Ass. parents d'enfants déf. auditifs	100	100
Virade de l'Espoir / Mucoviscidose	100	100
Val d'Or	350	0
A.S.R.D.	435	435
Téléthon	200	200
Souvenir Français	100	100
Concours "Résistance"	100	100
Prévention Routière	100	150
Croix Rouge Française Giromagny	100	100
FNATH (accidentés de la vie) 90	100	100
Secours Populaire Français	130	130
Les restaurants du coeur	100	100
ESTB Handball	100	100
Ass. Valentin Hauy	100	100
Mémorial 90 Afrique du Nord	100	0
Mémorial Verdun forestier		50

(Unanimité "Pour")

16.19 VU la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, DECIDE, suivant le choix de M. le Maire, que le montant de l'indemnité attribuée pour l'exercice des fonctions de maire, sera égale à 22% du montant correspondant à l'indice brut 1015. Cette indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation afférente à l'indice de référence.

(Unanimité "Pour")

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 7 avril 2016

Le Maire,

Bernard GUILLEMET